

Portant sur une demande de subventions pour le projet culturel « La Môme Piaf à Bernay : naissance d'un mythe » 2023

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;

DECIDE

De solliciter :

- subvention auprès de la Région Normandie, dans le cadre du dispositif « soutien aux festivals et manifestations »
- une subvention auprès du Département de l'Eure
- une subvention auprès de la DRAC Normandie

pour le projet culturel « La Môme Piaf à Bernay : naissance d'un mythe » qui se déroulera du 16 septembre 2023 au 5 janvier 2024.

Estimation du coût global de la manifestation TTC	93 000€
Subvention Région Normandie	5000€
Subvention Département de l'Eure	5000€
Subvention D.R.A.C	5000€
Soutiens financiers privés (type mécénat)	20 000€
Fonds propres (Ville de Bernay)	58 000€

Le Maire
Marie-Lyne VAGNER

A Bernay

